

Éthique, morale, déontologie, droit

Par Martin Blais. *professeur retraité, département de philosophie, Université Laval*

Dans l'introduction à son mémoire¹, Chantal Audet affirme que « l'éthique est souvent confondue avec d'autres notions telles que la déontologie, la morale et le droit ». Paul Valéry lui donne raison dans ses « Propos sur l'intelligence », quand il conseille de se frotter « les yeux de l'esprit, qui sont les mots », car « nous vivons sur des notions très vagues » (*Oeuvres*, Gallimard, La Pléiade, I, 1957, p. 1040-1041). Pour clarifier les deux premières notions – éthique et morale – pourtant d'usage courant, il est utile sinon nécessaire, je pense, de remonter aux Grecs, qui nous ont légué le mot *éthique*.

La notion d'éthique

En grec, *éthique* se disait *êthikê* ou *êthika*. Le premier mot est un féminin singulier ; le deuxième, un pluriel neutre. « Transcrit en latin, le mot *ethica*, comme les mots *physica*, *metaphysica*, *politica*, a d'abord gardé sa valeur de pluriel (cf. l'anglais *Ethics*, *Physics*, *Metaphysics*) ; par la suite, il a été traité comme un féminin, et c'est comme féminin qu'il a donné le français : *éthique* » (Joseph de Finance, *Éthique générale*, Presses de l'Université Grégorienne, Roma, 1967)

La racine des mots *êthikê* ou *êthika*, c'est *êthos* qui revêt quatre significations : 1^o Habitude morale, caractère, mœurs. On employait ce mot, par exemple, pour parler du caractère d'une bête ou de ses mœurs, de ses inclinations innées. C'est de ce premier sens du mot *êthos* que vient le mot *éthique*. 2^o Usages, institutions. 3^o Demeure habituelle, domicile (de l'homme et des animaux). [On pouvait employer le mot *êthos* pour désigner la soue des cochons.] 4^o (Opposé à *pathos*.) Émotion douce, affection tendre.

Au premier sens de *êthos*, on pourrait ajouter : inclinations naturelles à agir. C'est sous l'impulsion de son *êthos* que le castor construit des barrages, que l'abeille fait des alvéoles, que le pélican s'ouvre la poitrine à coups de bec pour nourrir ses petits, que les parents risquent leur vie et la donnent parfois pour sauver leurs enfants.

Selon Aristote, *êthos* vient de *êthos*, ce dernier mot signifiant habitude, coutume, usage. On employait le mot *êthos* pour traduire le mot *habitude* dans les expressions suivantes : l'habitude devient une seconde nature; faire quelque chose par habitude; avoir l'habitude de ; s'habituer. En son second sens, *êthos* recoupe *êthos*.. En effet, on trouve le mot *usage* au pluriel au deuxième sens de *êthos* et au singulier dans *êthos*, ce qui ne simplifie pas le problème de l'étymologie.

¹ Audet, C. (2007). [Favoriser le développement éthique des gestionnaires: une étude exploratoire du Séminaire Management et traditions éthiques](#), Mémoire de maîtrise, HEC Montréal, Montréal, Québec, Canada.

On sait que, pour Aristote, l'éthique est la science du bonheur humain, et il énumère les biens qui, à ses yeux, constituent les parties du bonheur humain. Consulter la liste de ces biens dans la *Rhétorique*, I, 1360 b – 1362 a. On remarquera que la dernière partie du bonheur, c'est la chance : il faut de la chance pour être heureux. D'ailleurs, le mot bonheur a été fabriqué à partir de cet élément : bon-heur, signifie bonne chance. Jean Vanier a publié chez Desclée De Brouwer, en 1965, sa thèse de doctorat intitulée *Le bonheur, principe et fin de la morale aristotélicienne* (499 pages).

La notion de morale

Quand les moralistes latins ont assimilé la pensée grecque, ils ont conservé le mot *êthika* en le latinisant. Aussi les commentaires latins de l'éthique d'Aristote sont-ils intitulés des commentaires *in libros ethicorum*. Puis les Latins ont fabriqué le mot *morale*, dérivé de *mos, moris*, qui a les sens de *êthos* et de *êthos* : a) quand *mos* signifie usage ou coutume, il correspond à *êthos* ou au deuxième sens de *êthos* ; b) employé au pluriel, il signifie caractère – c'est le premier sens de *êthos* – et il signifie morale. On disait *scientia moralis, philosophia moralis* ou *ethica*. C'étaient des expressions synonymes.

Je ne comprends pas que Paul Valéry ait pu dire que le mot *morale* est mal choisi. Il prétend que le mot *morale* est non seulement mal choisi mais également mal famé (*Œuvres*, Gallimard, La Pléiade, II, p. 510). Si la morale correspondait à la définition qu'il en donne, il serait normal qu'elle soit mal famée : « La morale, écrit-il, est une sorte d'art de l'inexécution des désirs, de la possibilité d'affaiblir des pensées, de faire ce qui ne plaît pas, de ne pas faire ce qui plaît » (*Ibid*, p. 511). Plusieurs expressions ont contribué à la mauvaise réputation de la morale. On parle de « faire la morale » ou de « moraliser », et la morale joue les trouble-fêtes, les rabat-joie, C'était suffisant pour que certains substituent au mot *morale* le mot *éthique*. Le bon usage ne permet pas encore de remplacer « faire la morale » par « faire l'éthique » à quelqu'un, ni remplacer « moraliser » par « éthiciser ».

Abstraction faite de la mauvaise réputation du mot *morale*, certains auteurs ont donné aux mots *éthique* et *morale*, longtemps employés comme synonymes – et ils le sont encore par bien des auteurs – des sens distincts. Cependant, les auteurs qui le font ne s'entendent pas sur le sens précis à donner à chacun de ces termes.

Je pense qu'on rejoint la plupart d'entre eux, sinon dans la façon de formuler la différence, du moins dans la réalité signifiée, en disant que l'éthique se situe au niveau des valeurs ; la morale, au niveau de l'action concrète. Par exemple, la santé est une valeur, c'est-à-dire un bien que tout être humain tient à conserver quand il le possède, à recouvrer quand il l'a perdu. C'est le niveau de l'éthique. Dissserter sur cette valeur qu'est la santé, c'est faire de l'éthique. L'action concrète pour arriver à cette fin est multiple : il faut agir dans le domaine du boire, du manger, du repos, du délassement, des conditions de travail, des émotions, de l'environnement, etc. C'est le domaine de la morale.

La morale a besoin des autres sciences. Par exemple, la diététique fait des recherches sur les aliments en général et sur les aliments qui conviennent à telle ou telle personne. La morale joue son rôle en cherchant à persuader les gens de suivre les directives de la

diététique et en les rendant capables de les suivre. Elle les rend capables de les suivre en leur faisant acquérir les vertus morales, car « la nature a mis en chacun de nous les semences des vertus » (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, Lettre 108). Le savoir relève de la science ; le vouloir et le pouvoir relèvent de la morale. Il y a des gens qui savent, mais qui ne veulent pas ; il y en a qui veulent, mais qui disent ne pas pouvoir.

La morale présuppose l'éthique ; l'éthique est complétée par la morale. S'il n'y a pas de santé à recouvrer ou à conserver, pourquoi surveiller ses habitudes alimentaires ? D'autre part, à quoi bon promouvoir la valeur santé si les actes ne suivent pas ? « On définit souvent l'éthique par rapport à la morale », écrit Chantal Audet (p. 9). Selon moi, c'est tout à fait normal si l'éthique détermine les fins à atteindre ; la morale, les moyen de les atteindre. Comment parler d'habitudes alimentaires sans évoquer la santé ? Quand Charles Taylor mentionne que l'éthique, dans son sens large, comprend toutes les considérations que nous mettons en œuvre pour répondre à la question : comment devrions-nous vivre ? il prend le mot *éthique* au sens de *morale*.

La notion de déontologie

Le mot *déontologie* a été fabriqué par le philosophe et juriste anglais Jérémie Bentham (1748-1832). Chez lui, le mot *déontologie* est synonyme de *morale*, comme en fait foi le titre d'un livre qu'il publiait en 1834 : *Deontology or Science of Morality*.

Le mot *déontologie* vient du grec *deon* (*deontos* au génitif), participe présent de *dei* : il faut, il convient, et de *logos* : discours, traité, etc. En se référant à l'étymologie du mot, certains vont définir la déontologie comme une « science des devoirs ».

En leur sens premier, éthique, morale et déontologie sont des synonymes. Ils désignent la science de la conduite humaine ; la science qui recherche ce qui convient à l'être humain dans tous les domaines de son activité.

Plus d'un siècle après la mort de Bentham, les médecins français se sont donné un *Code de déontologie* (1947). C'était un recueil des « devoirs » des médecins envers leurs patients et envers leurs confrères. Ce fut le premier *Code de déontologie*. Maintenant, toutes les professions en ont un.

Il faut se garder de dire « code d'éthique » au lieu de « code de déontologie ». Les deux formules ne sont pas synonymes. L'éthique ou la morale, au sens premier de ces termes, évoquent le bien de la personne, tandis qu'un code de déontologie évoque le bien de la profession ; le code de déontologie existe *pour* la profession. Une profession est « juridiquement » bien exercée si ses membres respectent le code de déontologie qui la régit.

La notion de droit

Qu'il arrive à l'éthique d'être « confondue avec la morale et la déontologie », comme dit Chantal Audet, c'est explicable ; mais, quand elle ajoute avec « le droit », j'éprouve de sérieuses difficultés. Je me demande comment on peut confondre l'éthique ou

la morale avec le droit. Le droit est l'objet de la justice, vertu qui règle nos rapports avec autrui. Or, la vertu de justice n'est qu'une partie de la morale ; il y a aussi le courage (anciennement la force) et la modération (anciennement la tempérance), et toutes les vertus annexes à chacune.

Puis le droit se divise en droit positif et en droit naturel (Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIa-IIae, q. 57, a. 2). Si quelqu'un s'étonnait d'une référence à Thomas d'Aquin, je lui conseillerais de lire le livre de Michel Villey *Questions de saint Thomas sur le droit et la politique*, PUF, 1987. En page 4 de la couverture, Villey nous apprend que « le hasard de ses travaux l'a conduit à reconnaître que les questions de la *Somme théologique*, en moyenne, sont encore les nôtres, concernant le droit et la politique. »

D'abord, je ne pense pas que beaucoup de gens identifient droit positif et morale. Souvent on a entendu dire de tel comportement : « C'est légal mais immoral. » Personne, dit Alain, ne pense que la loi de l'impôt est juste. Qui juge que le salaire minimum est juste ? Déjà en son temps Cicéron écrivait : « Ce qu'il y a de plus insensé, c'est de croire que tout ce qui est réglé par les institutions ou les lois des peuples est juste » (*Des Lois*, Livre I, XV). C'est pourquoi il ajoutait : « Que celui qui s'oppose à une mauvaise mesure soit regardé comme un bon citoyen » (Livre III, IV).

Si ceux qui confondent morale ou éthique et droit se réfèrent non plus au droit positif, mais au droit naturel, il faudrait d'abord leur demander ce qu'ils entendent par le droit naturel. Dans l'article cité de la *Somme théologique* (IIa-IIae, q. 57, a. 2), Thomas d'Aquin distingue ainsi le droit naturel d'avec le droit positif. Le premier ne découle pas d'une convention, mais de la nature des choses. Si j'échange des poules pour un nombre de canards ayant la même valeur, on est dans le droit nature. Un échange de choses de même valeur ressortit au droit naturel. Mais que je donne cent cinquante dollars à mon avocat pour une heure de consultation, cela relève d'une convention particulière. Un autre avocat pourrait exiger davantage. La convention peut exister en les citoyens et le gouvernement. Par exemple, le salaire minimum, la pension de la sécurité de la vieillesse, l'assurance chômage, etc. .

Maintenant, il ne faut pas confondre droit naturel et loi naturelle. La loi naturelle serait identique à la morale, mais le droit naturel n'en est qu'une partie : la justice. Dans *Le chien de Socrate*, le chapitre 16 porte précisément sur la loi naturelle selon Thomas d'Aquin. Dans *Gaudium et Spes*, je lis ce passage qui me fait tiquer : « Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi, qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur : « Fais ceci, évite cela. » Car c'est une loi inscrite pas Dieu au cœur de l'homme » (*Les seize documents conciliaires*, « L'Église dans le monde de ce temps », n. 16).

Les traducteurs [l'épiscopat français] ont intitulé ce paragraphe : [*Dignité de la conscience morale*.] Pourtant, il ne s'agit pas de la conscience morale, puisque la conscience morale est un jugement de la raison sur l'acte à poser ou à éviter. Si la conscience dont il s'agit découvre la présence en l'homme d'une loi, il s'agit de la

conscience psychologique. Puis, si cette loi est inscrite par Dieu au cœur de l'homme, il ne s'agit pas de la loi naturelle qui est, selon Thomas d'Aquin, *aliquid per rationem constitutum* (*Somme théologique*, Ia-IIae, q. 94, a. 1). La loi naturelle est une loi que l'être humain se donne, une loi qu'il élabore à partir des inclinations naturelles qu'il ressent en lui-même : inclination à préserver sa vie, inclination à l'union des sexes, inclination à connaître, inclination à vivre en société.

Qu'est donc, alors, cette loi que l'homme découvre en lui-même, une loi qu'il ne se donne pas, une loi inscrite par Dieu ? Je ne pense pas me tromper en disant que cette loi dont parle *Gaudium et Spes*, c'est la syndérèse. L'immense majorité des humains ignorent qu'ils ont une syndérèse, comme ils ignorent l'existence et le rôle de bien d'autres pièces de leur organisme physique ou mental. Parmi les rares personnes qui connaissent le mot, la plupart en ignorent la signification, et elles n'ont pas la moindre idée du rôle que joue la syndérèse dans leur vie morale. Heureusement, elle peut le jouer à leur insu, comme le pancréas joue le sien à l'insu de la plupart des gens.

Sans être « hérissé de grec », comme disait Boileau, on sent que le mot nous vient tout droit d'Athènes. Le préfixe *syn*, que l'on rencontre dans plusieurs mots français, c'est le *cum* latin, qui a donné nos *con*, *com* et *col* français. Il semble qu'en parlant d'éthique Aristote n'ait jamais employé le mot *suntêrêsis* (syndérèse), tout comme il n'a jamais employé le mot *suneidêsis* (conscience). Ces mots ont donc un équivalent.

Le mot *suntêrêsis* (syndérèse) nous serait venu des Stoïciens, qui l'employaient pour « désigner cette loi primordiale selon laquelle tout être tend à vivre conformément à sa nature » (Th. Deman, o.p., *La prudence*, Revue des Jeunes, 1949, p. 482). Quand *Gaudium et Spes* parle d'une « loi » que l'homme découvre au fond de sa conscience [psychologique et non morale], une loi « qu'il ne se donne pas », il ne s'agit pas de la loi naturelle, mais de la syndérèse. De plus, elle n'est pas immédiatement inscrite par Dieu : elle est dans la nature dont, pour beaucoup de gens, Dieu est l'auteur. Il faudra déterminer sous quelle forme on la découvre. Cicéron a traduit *suntêrêsis* par *conservatio*, action de conserver. Tel est bien le rôle de la syndérèse, puisqu'elle est inextinguible, comme nous verrons : son contenu, elle le conserve.

Sur le plan pratique comme sur le plan spéculatif, le raisonnement doit partir de principes indémontrables ou se résigner à n'avoir jamais de certitude dans les conclusions qui en découleraient. Pour faire l'évidence de la nécessité de tels principes, sur le plan moral, avant de les identifier, Thomas d'Aquin se réfère à l'article où il présente le raisonnement humain comme un certain mouvement, qui part de notions naturellement connues, c'est-à-dire sans recherche de la raison, qui nous permettent d'évoluer comme d'un point de départ immobile à partir duquel se déroule le raisonnement (Ia, q. 79, a. 8). De même donc que nous avons des principes naturellement connus qui nous permettent d'évoluer sur le plan spéculatif, de même, et pour les mêmes raisons, il nous en faut pour évoluer sur le plan pratique (Ia, q. 79, a. 12).

Ce qui tombe avant tout sous l'appréhension, c'est l'être, dont l'idée se trouve dans tout ce que l'on connaît (Ia, q. 14, a. 9). Avant d'affirmer que la chose que l'on voit

est vivante, animal, raisonnable, on sait qu'il s'agit de quelque chose et non de rien, c'est de l'être et non du non-être. Tous les jours, des gens – scientifiques, médecins, détectives, chasseurs, pompiers, etc. – constatent qu'il y a quelque chose ou qu'il n'y a rien ; s'il y a quelque chose, ils essaient ensuite de l'identifier. C'est pourquoi, dit Thomas d'Aquin, le premier principe indémontrable sur le plan spéculatif est le suivant : « On ne peut pas en même temps affirmer et nier. » Il y a quelque chose d'anormal dans ce poumon ou bien il n'y a rien ; pas les deux en même temps. Ce principe repose sur les notions d'être et de non-être, et tous les autres principes de l'ordre spéculatif sont fondés sur celui-là (Aristote, *Métaphysique*, 1005 b 19-24).

Thomas d'Aquin passe ensuite au domaine de l'opération, domaine de la raison non plus spéculative – qui recherche la vérité pour elle-même –, mais de la raison pratique, qui recherche la vérité en vue de l'opération. Le médecin veut savoir de quelle maladie souffre son patient non pas pour satisfaire sa curiosité, mais en vue de le guérir. De même que l'être est le premier objet qui tombe sous l'appréhension de la raison spéculative, de même le bien est le premier objet qui tombe sous l'appréhension de la raison pratique, qui est ordonnée à l'œuvre. En effet, tout agent agit pour une fin qui, à ses yeux, apparaît comme un bien. C'est pourquoi le premier *principe* de la raison pratique est fondée sur l'idée de bien et il se formule ainsi : « Le bien est ce que toutes choses désirent » (Ia-IIae, q. 94, a. 2).

Thomas d'Aquin identifie ce premier *principe* de la raison pratique quand il se demande si la loi naturelle contient un seul *précepte* ou plusieurs (Ia, q. 94, a. 2). Quand on observe les êtres de la nature : minéraux, végétaux, animaux et humains, il semble que chacun recherche ce qui lui convient et repousse – quand il en est capable – ce qui ne lui convient pas. C'est on ne peut plus évident chez les humains. Cette observation du sens commun se formule de la manière suivante : « Tout être désire ce qui lui convient – le bien – et il fuit ce qui ne lui convient pas – le mal. » Et nous détenons le premier *principe* de la raison pratique. Si quelqu'un n'admettait pas l'évidence de ce principe, il suffirait de lui expliquer le sens des mots *bien* et *mal*.

Il faut distinguer avec soin *principe* et *précepte*. En prenant conscience de cette inclination fondamentale de sa nature – qu'il trouve nécessairement bonne comme toute inclination naturelle –, l'être humain SE donne une règle de conduite, un précepte : Je dois faire ce qui convient à ma nature d'être humain et repousser ce qui ne lui convient pas. En d'autres mots, je dois faire le bien et éviter le mal. La loi naturelle commence à se constituer par cet acte de la raison, qui dégage une règle de conduite, un précepte, de notre inclination fondamentale.

« Fais ceci, évite cela », comme dit *Gaudium et Spes*, n'est pas une injonction de cette loi « inscrite par Dieu au cœur de l'homme ». D'abord, c'est une façon imagée de parler ; il n'y a pas non plus de voix qui se fait entendre. « Fais ceci, évite cela », c'est une injonction de la conscience morale, que Thomas d'Aquin et bien d'autres définissent comme le jugement pratique de la raison par lequel nous décidons, *hic et nunc*, ici et maintenant, si nous devons poser tel acte ou si nous devons l'éviter parce que nous le pensons mauvais. « J'aime à faire observer, dit le cardinal Newman, que la conscience

morale ne juge pas de quelque vérité spéculative ou de quelque doctrine abstraite ; elle est un principe de décision qui regarde immédiatement la vie pratique : que peut-on faire ou ne pas faire » (Théodule Rey –Mermet, *Conscience et liberté*, Paris, Nouvelle Cité, 1990, p. 138.

Tous les autres principes du domaine de l'action découlent de ce premier principe : « Tout être désire ce qui lui convient – le bien – et il fuit ce qui ne lui convient pas – le mal. » C'est ce principe et les autres qui en découlent que certains ont désignés du nom de syndérèse. Comme j'ai dit, on peut se passer de ce mot, comme l'a fait Aristote. Le rôle de la syndérèse est donc d'inciter au bien et de détourner du mal, *instigare ad bonum, et murmurare de malo* (Ia, q. 79, a. 12). *Murmurare*, c'est répondre par un murmure ; j'imagine une sorte de grondement, comme ferait un chien. C'est pourquoi il s'agit d'une réaction dont tout être humain est naturellement capable, dès qu'il conserve l'usage de sa raison.

Éthique et axiologie

Je suis d'accord avec Chantal Audet quand elle écrit : « L'éthique est avant tout une branche de la philosophie, celle de l'axiologie. » Je supprimerais « avant tout » pour éviter qu'on demande ce qu'elle est « après tout ». L'éthique, en tant qu'on la distingue de la morale, c'est l'axiologie. Le *Petit Robert* la définit ainsi : « 1902 ; du grec *axios* " qui vaut " et *logos*. Science et théorie des valeurs morales. » Je pense qu'il faut supprimer « morales » de cette définition, car les valeurs ne sont pas toutes morales : il y a aussi des valeurs corporelles (la santé, la beauté, la vigueur), des valeurs intellectuelles (les sciences et les arts) et des valeurs religieuses. J'ai commis un essai sur le sujet : *L'échelle des valeurs humaines*.

Les ouvrages en ligne de l'auteur :

http://classiques.uqac.ca/contemporains/blais_martin/blais_martin.html

L'essai sur *l'échelle des valeurs humaines*.

http://classiques.uqac.ca/contemporains/blais_martin/echelle_valeurs_humaines/echelle_valeurs.html